UNIVERSITE DE PARIS
FACULTE DE MEDECINE — BROUSSAIS - HOTEL-DIEU

ANNÉE 1971 **THÈSE** N°

34

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Michèle SAGNET-TAILLARD
Née le 2 Juin 1942, à Toulouse (31)

Présentée et soutenue publiquement le 1971

UNE NOUVELLE LUMIERE DISSIPE LES TENEBRES

✳

LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES AVEUGLES

Président : M. OFFRET, Professeur

PARIS — 1971

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41556018_0041

ALPHABET BRAILLE
(côté lecture)

LETTRES ET SIGNES DE PONCTUATION

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
k	l	m	n	o	p	q	r	s	t
u	v	x	y	z	ç	é	à	è	ù
â	ê	î	ô	u	ë	ï	ü	œ	w
,	;	:	.	?	!	( )	«	*	»

Apostrophe ou abréviatif	–	§	æ	Numérique	Majuscule

CHIFFRES ET SIGNES MATHEMATIQUES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

+	–	x	/	=	>	<	√

UNIVERSITE DE PARIS
FACULTE DE MEDECINE — BROUSSAIS - HOTEL-DIEU

ANNÉE 1971 **THÈSE** N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Michèle SAGNET-TAILLARD
Née le 2 Juin 1942, à Toulouse (31)

Présentée et soutenue publiquement le 197

UNE NOUVELLE LUMIERE DISSIPE LES TENEBRES

✳

LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES AVEUGLES

Président : M. OFFRET, Professeur

PARIS — 1971

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

A MES PARENTS ET GRANDS PARENTS
A MON EPOUX ET A NOS FILLES

qu'il me soit donné d'être digne des efforts qu'ils consentirent pour moi et de l'amour qu'ils me donnent qu'ils trouvent ici le témoignage de ma tendresse.

A MON FRERE ET A MA BELLE SOEUR
LES DOCTEURS PIERRE ET CLAUDE SAGNET

qui m'ont toujours affectueusement soutenue et encouragée.

A MES AMIS

A notre Président de thèse

Monsieur le Professeur Offret

Professeur de la clinique Ophtalmologique à la Faculté de Paris

Ophtalmologiste des hôpitaux

Chevalier de la Légion d'Honneur

qui nous a fait l'honneur d'accepter la

Présidence de cette thèse

En témoignage de notre grand respect.

A MADAME LE DOCTEUR DELTHIL

OPHTALMOLOGISTE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT DENIS

qui nous a inspiré ce travail et nous a conseillé avec gentillesse ; qu'elle trouve ici le témoignage de notre gratitude et l'assurance de notre dévouement.

A MONSIEUR LE DOCTEUR FERREZ

OPHTALMOLOGISTE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL

qui guida mes premiers pas dans sa spécialité et m'enseigna le respect des malades et l'amour du travail bien fait.

En témoignage de ma respectueuse affection.

A MESSIEURS LES DOCTEURS J.SOURDILLE
E.COTTEREAU
JULOU
GERBERT
BARTHEL

qui me prodiguent quotidiennement leurs conseils amicaux et éclairés.

UNE NOUVELLE LUMIERE DISSIPE LES TENEBRES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES AVEUGLES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

PLAN

-:-:-

- Introduction
- Aperçu historique de ce qui a été fait pour les aveugles jusqu'à nos jours.
- Différents organes de Rééducation et de Reclassement
    . Centre de Rééducation pour Aveugles récents de Marly-le-Roi
    . Association Valentin Haüy
    . Association Nationale de Réhabilitation par le travail protégé
    . Groupement des intellectuels aveugles
    . Comité National Français de liaison pour la réadaptation des handicapés.
- Législation pour les travailleurs handicapés
- Schéma type de reclassement d'un handicapé, procédures et allocations perçues.
- Conclusions
- Bibliographie

INTRODUCTION

-:-:-:-:-:-:-

Le terme "Aveugle récent" est en fait assez difficile à définir :

Aveugle veut dire en principe absence de vision, mais la coupure n'est pas aussi nette et il vaudrait mieux dire "mal-voyants".

Légalement en France, on considère qu'une personne est aveugle lorsqu'elle a une vision centrale inférieure à 1/20, mais ceci est bien arbitraire et nous savons qu'une acuité visuelle de 1/20 avec un champ périphérique normal rend souvent au mal-voyant la vie plus facile qu'une acuité centrale bien plus élevée sans perception périphérique.

Aveugle"récent" est employé ici par opposition aux aveugles congénitaux qui ont démarré leur existence avec cette donnée de mauvaise vision et n'ont donc pas à s'y adapter.

Pierre Henri dans son remarquable ouvrage sur la vie des aveugles répartit les mal-voyants en six grandes catégories :

1°) - Ceux qui ne voient rien du tout et n'ont jamais vu (aveugles absolus)

2°) - Ceux qui après avoir longtemps été des aveugles absolus ont recouvré une parcelle de vision à la suite d'une opération (type "Aveugle de Cheselden" sur lequel on a tant discuté)

3°) - Ceux qui bien que pratiquement aveugles ont toujours eu des perceptions lumineuses faibles (jour, ombre, couleurs) non négligeables du point de vue psychologique

4°) - Ceux qui après avoir eu une vue parfaite sont devenus complètement aveugles

5°) - Ceux qui après avoir également normalement vu en viennent à ne plus voir que les faibles perceptions du type 3

6°) - Ceux qui au contraire après avoir été partiellement voyants perdent la vue complètement ou à peu près".

Ici, nous nous sommes plutôt intéressés aux catégories 4, 5 et 6 de Pierre Henri et surtout à ceux pour lesquels le handicap survenait à l'âge adulte. En effet, le nombre des aveugles congénitaux est faible par rapport au nombre des aveugles adultes et le recensement de 1962 a montré qu'il y avait seulement 4 enfants de moins de 5 ans sur 100 000 atteints de cécité, alors qu'après 75 ans, ce chiffre est de 590/100 000.

Selon l'I.N.S.E.E., il y avait en 1965 un million deux cent trente mille invalides déclarés en France, dont 71 % d'handicapés visuels (soit 873 300), 1,5 % de sourds et muets et 25 % d'handicapés moteurs ; les autres souffrant d'affections diverses.

Ceci prouve que près des trois quart des handicapés sont des mal-voyants et ces chiffres, de l'avis unanime des spécialistes de rééducation, sont sûrement très au-dessous de la réalité ; en effet certaines familles préfèrent éviter la Commission Départementale d'Orientation soit par honte, soit par ignorance, soit par hyperprotection de leur handicapé.

Malheureusement, aucune statistique n'a été dressée depuis cette dernière évaluation.

Parmi ces handicapés visuels tous (et il s'en faut de beaucoup) ne sont pas des aveugles totaux.

L'exemple que nous avons, concerne un Institut pour Aveugles (enfants) qui répartit ses déficients aveugles en 4 catégories :

I - Aveugles totaux .... 40 % des élèves

II - Aveugles partiels dont l'acuité visuelle inférieure à 1/20 permet cependant de percevoir des repères ..... 35 % des élèves

III - Grands amblyopes pouvant utiliser leurs résidus visuels dans la vie scolaire ..... 25 % des élèves

IV - Amblyopes à partir de 1/10 d'acuité visuelle (scolarisation en noir).

Pour un adulte qui perd la vue de multiples problèmes se posent dans l'immédiat :

- d'abord un problème psychologique d'acceptation de ce nouvel état et de volonté pour une vie normale. Dans cette acceptation, l'ophtalmologiste qui prévoit l'échéance a la possibilité de désespérer son malade ou au contraire de l'aider à prendre espoir ; il lui doit la vérité, mais pas une vérité assénée comme une condamnation à mort ; une vérité accompagnée de pistes de cheminement, d'exemples précis, d'adresses de ceux qui s'occupent particulièrement de ce problème et qui les aideront à se réinsérer dans une vie normale, indépendante et productive.

Ce dont un aveugle récent a le plus besoin de la part de son ophtalmologiste, comme de la part de tous, ce n'est pas de pitié ou de faux espoir de vision, mais de compréhension et d'espoir de vie normale.

- ensuite, il rencontre souvent des problèmes familiaux ayant du mal à déterminer sa vraie place dans sa famille, hésitant à se laisser aider en tout ou au contraire à refuser toute aide et à diminuer les contacts.
- lorsqu'il s'agit d'un homme, d'un chef de famille, se posent aussi des problèmes de situation et de subsistance.

En fait, la réinsertion d'un aveugle récent pose à chaque cas un problème particulier, qui dépend de sa personnalité, de sa formation antérieure, de ses désirs et de ses besoins, mais pour tous, la réintégration dans une profession appropriée et, si possible, leur profession antérieure est un besoin impérieux pour retrouver leur indépendance et leur équilibre.

APERCU HISTORIQUE DE CE QUI A ETE FAIT POUR LES AVEUGLES

JUSQU'A NOS JOURS

Dans les temps anciens, les aveugles ont presque toujours été considérés comme des êtres à part. Tantôt, comme des êtres doués d'une "double-vue", comme des devins protégés par Dieu ; tantôt, comme des êtres amoindris dans leurs facultés intellectuelles et, parfois même, incapables de penser comme les voyants.

Vers la fin du XVIIème siècle, des philosophes discutent pour savoir si un aveugle né auquel une intervention rendrait la vue verrait les mêmes formes qu'un voyant ancien. Cheselden (1688-1752) en réussissant quelques années plus tard des interventions sur des cataractes congénitales viendra l'affirmer.

Au XVIIIème siècle, des philosophes Français s'intéressent au problème. Diderot avec sa "lettre sur les aveugles", Condillac surtout avec son "traité des sensations".

En fait, jusqu'à la fin du XVIIIème siècle l'aveugle est tout de même le plus souvent rejeté de la société, obligé de mendier pour vivre.

C'est alors, qu'un Français Valentin Haüy, né en 1745, (frère de l'abbé René-Just Haüy créateur de la cristallographie) va révolutionner la vie des aveugles.

En 1771, se rendant à la foire Saint Ovide, Valentin Haüy assiste à un spectacle grotesque donné par des mendiants aveugles pensionnaires des Quinze-Vingts (les Quinze-vingts étaient un Hospice fondé au 13ème siècle pour accueillir les mendiants aveugles). Ces mendiants étaient affublés de haillons et jouaient de la musique, lisant des partitions à l'envers, ce qui faisait beaucoup rire la foule mais bouleverse profondément le jeune Valentin.

Un peu plus tard, rencontrant un mendiant aveugle, Lesueur, il est tout étonné en lui donnant un écu que l'aveugle reconnaisse la pièce par le seul toucher. Haüy imagine alors de faire reconnaître de multiples choses à Lesueur par le toucher : lettres en relief, notes, objets... il le fait venir

chez lui pour l'instruire, compensant de sa bourse les aumônes que Lesueur n'avait plus le temps de quêter.

C'est son premier élève auquel bientôt se joignent d'autres jeunes aveugles et en 1784, Valentin Haüy ouvre la première école pour l'éducation des aveugles qui est devenue aujourd'hui "l'Institut National des Jeunes Aveugles".

Cependant, la découverte la plus importante pour l'éducation des aveugles est due à un aveugle lui-même, Louis Braille (1809-1852) qui perdit accidentellement la vue à l'âge de trois ans, entra à l'Institution Royale des Jeunes Aveugles à 10 ans, et mit au point le fameux alphabet Braille de 6 points en relief remarquablement adapté à la lecture par le toucher. Il est simple, systématique et permet toutes les notations (alphabet, calcul, musique, sténo) et une lecture aussi rapide que celle de caractères "en noir" par un voyant.

A partir de cette géniale découverte les aveugles pouvaient prétendre par la lecture et l'écriture à une culture aussi vaste que celle des voyants.

De nombreux exemples en ont fait la preuve depuis :

Pierre Villey : (1879-1933) aveugle à l'âge de trois ans, élève de l'Institut National puis de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de lettres et doyen de la faculté des lettres de Caen ; il fut un spécialiste de la littérature du XVIème siècle.

Il imagina un alphabet sténo à partir de l'écriture Braille et adapta pour cela la machine de sténotypie Bivrot.

Il écrivit plusieurs ouvrages sur la cécité dont "le monde des aveugles".

Claude Montal : élève lui aussi de l'Institut royal qui accorda et répara des pianos ; il devint même l'accordeur de l'impératrice Eugénie.

Maurice de la Sizeranne : qui fonda l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles et se préoccupa toute sa vie de "rendre les aveugles utiles".

Le Docteur Fabre : médecin devenu aveugle qui fonda en 1905 l'école qui porte son nom au sein de l'association Valentin Haüy pour former des kinésithérapeutes diplômés d'Etat.

Un autre exemple encore plus frappant est celui :

D'Helen Keller : jeune américaine privée de la vue et de l'ouie, dès son jeune âge, dont l'éducation fut entreprise avec un dévouement et une patience extraordinaires par ses proches et sa gouvernante, en faisant des signes sur ses mains. Son intelligence se développa de manière remarquable et elle apprit à lire et à écrire en quelques mois ; elle devint très cultivée, femme de lettres, écrivain connue dans de nombreux Pays malgré l'absence de deux sens paraissant essentiels.

On pourrait citer de très nombreux autres aveugles qui par leur intelligence et leur courage sont arrivés à vaincre ce handicap et à atteindre les postes les plus élevés : des professeurs, des médecins, des chercheurs. Plusieurs d'entre eux sont nos maîtres et nous ont prouvé qu'ils étaient comme les autres, avaient les mêmes activités et réussissaient aussi bien, sinon mieux que les voyants.

Au cours de ce cheminement pour donner aux mal-voyants les mêmes possibilités professionnelles qu'aux voyants, il faut noter que pendant la guerre de 1940-1944, une pénurie de main-d'oeuvre poussa les employeurs à embaucher des déficients visuels à tous les niveaux. Ils se montrèrent dans l'ensemble très capables, compétents et gardèrent leurs postes après la guerre créant un précédent.

A la suite de cette période, la Direction de la Main-d'oeuvre du Ministère du Travail s'intéressa davantage au problème de rééducation et de reclassement, patronnant un atelier de formation accélérée (A.N.R.T.P.) commençant à préparer l'importante loi du 23 novembre 1957.

CENTRE DE REEDUCATION POUR AVEUGLES RECENTS

Domaine des Ombrages à MARLY-LE-ROI (78)

Tél. : 958.48.20

Pour quelqu'un qui vient de perdre la vue, le plus urgent est de réapprendre les gestes quotidiens sans le secours de celle-ci. Pour les voyants, marcher dans la rue, prendre le métro, essuyer une table ou acheter un journal sont des gestes presque automatiques auxquels on ne prête plus d'attention ; pour les déficients visuels, aussi d'ailleurs, mais après une période d'adaptation, de rééducation à laquelle le centre de Marly le Roi nous semble répondre parfaitement.

Le Domaine des Ombrages lorsqu'on y arrive surprend par son aspect accueillant ; c'est une sorte de petit manoir à l'échelle humaine, dans un parc aux allées accidentées, auquel s'adjoint un petit bâtiment dans lequel les salles de cours sont tapissées de papiers fleuris et gais ; les fenêtres sont grandes et tout est merveilleusement propre.

Cette maison a été conçue par Madame CHAMBET, ancien Professeur au Lycée Janson Desailly, qui était une femme pleine d'initiatives et de dévouement et s'intéressant depuis longtemps aux problèmes des aveugles et à l'impression d'ouvrages en écriture Braille.

Le Centre reçoit des stagiaires (aveugles récents) de 18 à 55 ans pour une période de trois mois en internat. Ils sont au nombre de 17 par stage et ils trouvent pour les encadrer :

- 7 rééducateurs (dont un éducateur aveugle)
- une psychologue
- une assistante sociale

- un éducateur de loisir
- un médecin
- un ophtalmologiste

Il faut bien entendu que le futur stagiaire soit passé devant la Commission Départementale d'Orientation des Infirmes et ait un accord de prise en charge de la Sécurité Sociale.

Il est préférable que le futur stagiaire ait visité le centre auparavant pour mieux se rendre compte de ce qui sera fait pour lui.

La rééducation du centre étant essentiellement basée sur des méthodes auditives, olfactives et de spatialisation, il est difficile d'accepter des stagiaires surhandicapés gravement (sourds, grands infirmes, débiles, grands illéttrés) qui risqueraient de se décourager, ne pouvant suivre les progrès des autres stagiaires.

Dans la journée, les stagiaires répartis par groupes de deux ou trois suivent 6 cours de 50 minutes, en alternant, pour avoir assisté à l'ensemble des cours dans une journée.

I - COURS D'ACTIVITES DE VIE QUOTIDIENNE

- Il s'agit de réapprendre les mille gestes de tous les jours sans le secours de la vue,
- S'habiller, se servir à table en appréciant la quantité par le poids de la cuillère, ranger et faire la vaisselle, essuyer une table en prenant des repères d'une main libre pour ne rien laisser sur cette table,
- mais aussi faire la cuisine, la pâtisserie, savoir se déplacer sans erreurs devant un fourneau avec une poêle chaude..... et la réussite d'un gâteau ou de crêpes est pour un mal-voyant (même du sexe masculin) une victoire, facteur de reprise de confiance en soi,
- il s'agit aussi de reconnaître la monnaie, de faire un marché en se guidant, au bruit, à l'odeur et à mille détails qui échappent à nous voyants.

- on réapprend aussi aux dames à se maquiller, faire une mise en plis; à tous, à repasser, coudre,
- l'art de se créer des loisirs est aussi recherché :
  - jouer aux cartes, aux boules
  - écouter de la musique ou des émissions de télévision
  - jardiner, faire des bouquets.
- les idées directrices de ce cours sont :
  - donner envie de vivre comme avant
  - apprendre à organiser son activité.

II - COURS DE LOCOMOTION

Le mal-voyant récent a pratiquement toujours peur du vide, du "noir", qui s'étend devant lui et qui peut être semé d'obstacles et d'embûches. Ce cours a pour but de les aider à vaincre cette appréhension et de leur apprendre à se déplacer avec aisance et souplesse.

- on apprend d'abord la technique d'utilisation de la canne blanche qui permet de prévoir les obstacles, d'éviter d'être déséquilibré, d'apprécier au son de celle-ci sur le sol la largeur de la rue ou l'arrivée dans un carrefour, la dureté du sol, ses inégalités,
- on réapprend aussi le sens de la ligne droite (sans canne) et le sens des distances parcourues,
- on essaie aussi dans la mesure où l'état physique le permet de faire du sport qui, outre donner confiance en soi, peut déboucher sur une organisation de loisir,
- on apprend au stagiaire à se débrouiller seul dans une foule, dans les transports en commun, à un feu rouge, etc....
- les idées directrices de ce cours sont :
  - surmonter la peur du vide
  - retrouver le sens kinétique.

III - COURS DE PRECISION DU TOUCHER OU ERGOTHERAPIE

Ce cours a essentiellement pour but de redonner au toucher sa précision et sa souplesse pour apprécier les formes, la consistance et la tension d'un objet, et surtout de forcer les mains à se décrisper, à s'assouplir; il est en effet curieux de constater combien les mouvements d'un mal-voyant sont crispés et saccadés.

On apprend au stagiaire :

- la vannerie qui développe le travail de dissociation des doigts et l'appréciation des distances,
- la poterie selon la méthode des Colombins qui développe par la pression le sens de l'épaisseur, de la consistance et de la forme, l'émaillage aide à organiser un travail précis.
- le travail du filet cultive le sens de la mémoire et de l'inversion d'un travail,
- le tissage développe le sens de la tension du fil et de sa régularité.

IV - COURS D'ATELIER

Ce cours s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes intellectuels ou manuels et a pour but, non d'apprendre à se servir de telle ou telle machine, mais à organiser son travail dans un cas précis.

- Il faut d'abord trier les matériaux, les préparer, donc cultiver l'ordre et la méthode,
- Puis il faut vaincre la panique déclenchée par le bruit d'une machine que l'on ne voit pas.

- Chaque machine a un intérêt particulier :
  - la dégauchisseuse oblige à se déplacer devant une machine en marche, redonnant la notion de distance,
  - la tronçonneuse et le tour à bois imposent la prise de repères et la mémoire du geste.
- et puis sortir un objet de ses mains même si l'on est destiné à ne jamais rencontrer à nouveau ce genre de machine est une satisfaction non négligeable dans l'évolution psychologique de l'acceptation de la cécité.

V - COURS D'ECRITURE MANUSCRITE ET MACHINE

Il s'agit dans ces deux cours plus "intellectuels" de redonner le sens de la communication.

- les stagiaires essaient d'abord sur le chevalet de retrouver
  - le sens de la ligne droite
  - le sens du cercle et des lignes courbes
  - le sens des figures fermées
  - le sens d'un trajet parcouru (par un plan)
  - enfin le sens de l'écriture en ligne droite
- le guide-main à élastique permet de glisser une feuille, enveloppe ou carte postale et en suivant les lignes tracées par des élastiques équidistants d'écrire correctement (en repoussant l'élastique pour les jambages).
- le guide-main ondulé est une plaque métallique ondulée sur laquelle on fixe par un aimant la feuille, chaque ligne étant écrite dans un creux.
- certains stagiaires sont ensuite capables d'écrire sans guide-main, en prenant des repères à l'aide de l'autre main.

- les cours d'écriture sur machine à écrire permettent :
  - d'apprendre à dissocier les doigts
  - d'apprendre à écrire à la machine pour gagner du temps dans sa vie individuelle ou professionnelle.

VI - COURS DE LECTURE ET ECRITURE BRAILLE

se déroule en plusieurs étapes :

- d'abord la reconnaissance et la reproduction des signes et lettres
  - à la boîte à clous
  - à l'aide du cubarithme
  - ou de la tablette braille
- la lecture
  - sur plastique ce qui est plus facile
  - sur carton avec lignes espacées
  - sur carton avec espacement normal
- l'écriture
  - sur tablette braille avec poinçon
  - sur machine à écrire Braille

Après une visite au domaine des ombrages on est réellement surpris par le nombre de choses incroyables que les stagiaires découvrent ou redécouvrent en si peu de temps, mais l'essentiel est invisible pour le visiteur car l'évolution psychologique est le facteur le plus important dans la réussite d'une rééducation.

L'acceptation de la cécité est le pas le plus pénible à franchir pour bien des mal-voyants récents, mais qui est indispensable pour leur permettre d'accepter l'emploi de la canne blanche, l'utilisation de l'écriture Braille.

Le désir de vivre comme tout le monde c'est-à-dire de manière indépendante dans la famille et dans la société en évitant de se confiner dans une ambiance protégée, sans responsabilité, et en retrouvant toute confiance en soi et en son destin, est capital.

Pour cela, le médecin, le psychologue, les éducateurs et l'assistante sociale ont un rôle direct pour chaque stagiaire par des entretiens particuliers qui permettent au mal-voyant d'exprimer et d'analyser ses réactions face à la cécité et à l'éducateur de donner des conseils et des éléments d'information adaptée à chacun.

Un autre élément très important est la psychothérapie de groupe pratiquée sous la forme de discussions, de rencontres entre les stagiaires qui les aident à remettre leurs problèmes propres à un juste niveau et à retrouver un équilibre réel.

Mais tout cela ne suffit pas et il faut penser aussi que l'aveugle retournera dans sa famille et que celle-ci est forcément perturbée par son handicap. Aussi est-il nécessaire de la préparer à ce retour, de comprendre ses difficultés et de lui faire découvrir par des visites du centre les possibilités qu'elle croyait disparues pour qu'elle accepte de lui faire confiance à son retour et de l'encourager à utiliser au mieux les facultés redécouvertes.

C'est un énorme travail de rééduquer des aveugles récents, mais seul le résultat compte et récompense. L'immense majorité de ceux qui sont passés à Marly sont repartis confiants et ont retrouvé un sens à leur vie.

ASSOCIATION VALENTIN HAÜY

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Pour le bien des Aveugles

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

5, rue Duroc - PARIS -

734.07.90

-:-:-:-:-:-:-

Le 28 Janvier 1889, Monsieur de la Sizeranne recevait un arrêté du commissaire de Police Toquenne autorisant la constitution régulière d'une "Association pour le bien des Aveugles" dont le siège était établi 14, rue de Villars à Paris.

Son but affirmé dès l'article premier de ses statuts est "d'unir, de seconder les personnes et les oeuvres qui s'occupent des aveugles, de propager, d'appliquer tout ce qui peut concourir à l'instruction et au patronage des aveugles et enfin de vulgariser la prophylaxie de la Cécité".

Le 1er décembre 1891, le Ministre de l'Intérieur signe un décret reconnaissant l'association Valentin Haüy comme un établissement d'utilité publique ; depuis le centre de rééducation et de Formation Professionnelle de l'association a reçu les agréments :

- de l'Aide Sociale (10 novembre 1946)
- de la Sécurité Sociale (27 Juin 1949)
- de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la guerre (26 Juillet 1949).

Les activités de l'Association Valentin Haüy sont très étendues et nous les grouperons sous les rubriques suivantes :

- Réadaptation et rééducation professionnelle
- Bibliothèque et activités culturelles
- Activités sociales

L'Association Valentin Haüy s'adresse

- soit à des jeunes parvenus au terme de leur scolarité de déficients visuels,
- soit à des adultes qui à la suite de maladie ou d'accident ont perdu la vue.

I - CENTRE DE READAPTATION ET REEDUCATION PROFESSIONNELLE

Le centre de rééducation et de formation professionnelle de l'Association Valentin Haüy est installé 5, rue Duroc à Paris dans un immeuble neuf inauguré le 19 juin 1965 et peut accueillir cent à cent dix mal-voyants.

Dans ces locaux, outre quatre étages de salles de cours, on trouve vingt trois chambres pour jeunes filles aveugles, un restaurant pour cent trente convives, des locaux administratifs sociaux et psychotechniques, une bibliothèque Braille et sonore très réputée, des salles de réunion.

Le centre admet les déficients visuels

- soit "Aveugles" avec une carte d'invalidité "cécité", ce qui correspond à une acuité visuelle inférieure à 1/20,
- soit présentant un taux de 80 % d'invalidité permanente pour sa vision.

Les candidats, quelque soit leur âge, doivent passer devant la Commission Départementale d'Orientation des infirmes et posséder un accord de prise en charge pour ses frais de séjour.

1°) - Section de Réadaptation à la vie sociale et professionnelle

- le début de ce stage a lieu en septembre, janvier et avril
- chaque stage offre de 15 à 20 places,
- la durée moyenne du stage est de trois mois, mais si le besoin s'en fait sentir le stagiaire peut obtenir une prolongation de trois à six mois, selon ses difficultés et selon le degré de qualification professionnelle pour lequel il doit être rééduqué.

- le programme de ce stage comprend :

  . l'étude du système de lecture et écriture Braille
  . des notions de dactylographie
  . un rattrapage scolaire plus ou moins poussé selon la profession envisagée : français, physique, chimie, sciences naturelles, histoire, géographie.
  . des exercices d'ergothérapie destinés d'une part à éduquer l'habileté manuelle, d'autre part à redonner confiance en ses possibilités au mal-voyant (triage, assemblage, cartonnage, rotin, électricité....).
  . des cours d'éducation physique pour aider à retrouver le sens des mouvements et de l'équilibre et pour apprendre l'utilisation correcte de la canne blanche.
  . des cours d'économie familiale et domestique surtout destinés aux jeunes filles et femmes pour leur réapprendre à se sentir à l'aise dans leurs tâches ménagères.

- à l'issue de ce stage un examen psychotechnique complémentaire aide à l'orientation professionnelle du stagiaire.

2°) Section des élèves standardistes

- peut accueillir 15 à 20 stagiaires
- le stage a une durée d'une année scolaire (15 septembre-10 Juillet)
- le niveau d'entrée requis est celui du BEPC

  . un âge minimum de 18 ans
  . une bonne connaissance du système Braille

- l'enseignement comporte :

  . des cours de géographie administrative (5 heures par semaine)
  . des cours de français (5 heures par semaine)
  . des cours de dactylographie (5 heures par semaine)
  . des cours de législation sociale (1 heure par semaine)

. une initiation à la manipulation du standard (5 heures par semaine)
. une initiation au fonctionnement du réseau
. des stages à l'extérieur
. des travaux pratiques

- deux contrôles des aptitudes et un examen en juillet donnent lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitudes à l'emploi de standardiste ou de téléphoniste.

3°) - Section des élèves sténo-dactylographes

- peut accueillir environ 10 stagiaires en première année
10 stagiaires en deuxième année
(les études durent deux années scolaires).
- les conditions d'admission sont :

. être titulaire du BEPC
. une très bonne connaissance du système Braille
. un âge minimum de 18 ans

- le programme des cours comprend :

. Etude de la sténographie (10 heures par semaine)
. Dactylographie (20 heures par semaine)
. Initiation au travail de bureau (2 heures 30 par semaine)
. Cours de Français (5 heures par semaine)
. Législation sociale et commerciale (1 heure par semaine)
. Travaux pratiques et stages dans les entreprises

- un contrôle des connaissances a lieu chaque trimestre
- en fin de stage un examen donne lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitude à l'emploi.

4°) Etudes de kinésithérapie

L'enseignement de masso-kinésithérapie demande un niveau de 1ère année de médecine, ce qui implique des bases assez solides ; c'est pour cela que l'association Valentin Haüy a organisé en 1950 un cycle d'études prépara-

toires qui est constitué de deux classes.

a) Section d'adaptation à la Cécité qui comporte

- l'étude du système Braille
- un enseignement de culture générale et rattrapage scolaire
- un cours d'ergothérapie
- un cours d'éducation physique

Ce stage dure six mois à l'expiration desquels un examen probatoire met en évidence les capacités intellectuelles et les facultés d'adaptation du stagiaire.

b) une classe d'accueil qui comporte

- une partie de culture générale (Français, Physique, Chimie, Physiologie, Psychologie) du niveau Baccalauréat
- une partie plus orientée vers la kinésithérapie (anatomie, gymnastique, secourisme).

Cet enseignement prépare les stagiaires à l'examen d'admission dans les écoles de kinésithérapie et leur permet de se familiariser avec les nouvelles méthodes de travail auxquelles il va se trouver confronté.

Depuis le 28 mars 1969, les études de masso-kinésithérapie durent trois ans après cette année préparatoire.

Les résultats obtenus par ce centre de Rééducation Professionnelle sont assez encourageants, en effet :

- chez les standardistes :

entre 1965 et 1969, sur 86 élèves ayant terminé leur stage, 56 sont pourvus d'un emploi (soit 68,60 %).

De très nombreuses administrations emploient avec satisfaction des standardistes mal-voyants moyennant une adaptation minime de leurs installations (Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Education Nationale, de l'Equipement, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Affaires Sociales, de nombreuses banques, laboratoires pharmaceutiques, industries, Air France, etc...).

chez les sténo-dactylographes

La vitesse obtenue en fin d'études est de 80 - 90 mots/minute en sténographie et 35 à 40 mots minute en dactylographie. Une très forte proportion a aussi trouvé place dans les administrations après avoir subi avec succès les différents concours d'entrée.

chez les masseurs-kinésithérapeutes

On a enregistré en 1969 17 succès sur 18 présentés au diplôme d'Etat et 11 d'entre eux se classent dans le premier quart des 881 lauréats.

En France, sur 8000 masseurs-kinésithérapeutes, plus de 600 sont aveugles et près de 200 d'entre eux assurent un service hospitalier.

Il est à noter dans le domaine de la rééducation professionnelle une initiative prise en 1969 par l'Association Valentin Haüy pour préparer les mal-voyants aux carrières de l'Informatique en plein développement à l'heure actuelle et qui pourrait apporter un grand nombre de débouchés.

II - BIBLIOTHEQUE ET ACTIVITES CULTURELLES

La Bibliothèque Braille de l'Association Valentin Haüy est très réputée par son actualité et le nombre incroyable de volumes que les aveugles de tous les coins de France et du monde peuvent consulter et emprunter.

Plusieurs centaines de copistes bénévoles ont transcrit manuellement plus de 700 ouvrages qui représentent 5 700 volumes Braille (la Bibliothèque Braille est en effet très encombrante du fait de son papier cartonné gaufré).

Les textes dont un grand nombre d'exemplaires est nécessaire sont gaufrés par des machines spéciales dans deux imprimeries Braille l'une à Paris, l'autre à Lyon. Il en est ainsi des publications périodiques de l'association

- le Louis Braille (2 100 exemplaires)
- la causette (440 abonnés) qui est un journal féminin avec recettes de cuisine, ouvrages, etc.....
- les échos du monde
- de nombreuses partitions musicales.

Ces dernières années, on a assisté à la multiplication des magnétophones et des moyens sonores mis à la disposition des mal-voyants d'ou le développement des "livres sonores" et un périodique "La Ronde sonore" avec trois bandes par mois

- variétés
- revue scientifique
- revue économique et politique

De nombreuses partitions musicales, bandes sonores permettent aux musiciens de progresser et l'association s'efforce de mettre en valeur ses musiciens en organisant périodiquement des concerts dans sa grande salle de Réunion.

III - ACTIVITES SOCIALES DE L'ASSOCIATION

- une équipe d'assistances sociales travaillent à Paris et en Province en faisant enquêtes et démarches pour faire obtenir aux aveugles le bénéfice des lois en leur faveur,
- des services d'entr'aide bénévole regroupent des amis voyants de l'Association pour organiser des services de guides, des réunions d'amitié, arbres de Noël, etc...
- pour héberger les aveugles, l'association met à leur disposition
  - une maison de retraite du Château de Toury (dans le Loiret)
  - la maison Witkowska pour femmes près de Lyon
  - deux maisons de vacances (Charente Maritime et Nord)
  - une maison d'hébergement dans le Var
  - un Centre éducatif à Chilly Mazarin pour jeunes filles aveugles et retardées qui peut recevoir 32 pensionnaires
  - un Centre à Yzeure (Allier) pour les garçons.
- des Halls d'exposition dans les grandes villes permettent de présenter au public les travaux tels que vannerie, brosserie, tricot, couture, chaiserie, et de les vendre.

- l'association met aussi à la disposition des mal-voyants un matériel spécialisé, tel que : machines à écrire, montres, réveils, papier cartonné, magnétophone, etc...
- l'association répartit aussi les prêts de Fonds de solidarité et les différents prix de la Fondation Landeau, de la fondation Montmorency, de la Formation Hochon, etc...

En fait le travail de l'Association Valentin Haüy est considérable ; et des services administratifs très au point s'occupent de collecter et de répartir les fonds au mieux.

C'est une association très vivante et pleine d'initiative que ne démentirait sûrement pas Maurice de la Sizeranne, son généreux fondateur.

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA REHABILITATION PROFESSIONNELLE
par le travail protégé
59, boulevard de Belleville
17, rue du Pont aux choux (272.98.80)

---

d'abord qu'entend-on par "travail protégé" ?

Selon le bureau International du travail, le travail protégé concerne "les personnes qui sont atteintes d'une infirmité dont la nature ou la gravité altère ou diminue leurs capacités de travail et leurs aptitudes à un point qu'il leur est difficile, sinon impossible, tout au moins provisoirement, d'obtenir ou de conserver un emploi dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, la plupart d'entre elles sont capables d'exécuter un travail correspondant aux aptitudes dont elles disposent encore, dans des conditions appropriées à leurs exigences particulières".

La définition du "travail protégé" donné par l'art. 21 de la loi du 23 Novembre 1957 est la suivante : "c'est le travail susceptible de convenir à des travailleurs handicapés dont la diminution physique ou mentale est telle que leur placement dans un milieu normal de travail s'avère impossible et qui peuvent être admis dans un centre de travail visé à l'article 168 du code de l'Aide Sociale".

Il faut retenir de ces deux définitions deux notions essentielles :

1°) - l'incapacité pour certains travailleurs handicapés de travailler dans le milieu normal du travail,

2°) - le travail protégé qui permet à l'handicapé de travailler à son rythme propre alors que dans le milieu normal du travail c'est le plus souvent le travailleur qui doit s'adapter aux conditions de son emploi.

Il existe trois modalités de travail protégé :

1°) - l'Atelier Protégé : c'est un établissement qui accueille en Internat ou en externat des handicapés ne pouvant travailler dans un circuit normal de productivité pour un temps indéterminé.

2°) - la distribution de travail à domicile

3°) - l'atelier d'aide par le travail

Réservé aux handicapés qui ont une productivité très inférieure à la normale.

l'A.N.R.T.P. (Association Nationale pour la Réhabilitation Professionnelle par le Travail Protégé) est une association philanthropique régie par la loi de 1903.

- Son siège est 17, rue du Pont aux Choux à PARIS 3e (ARC.98.80).
- Fondée en 1954, elle a pour but d'aider par le travail les aveugles et grands infirmes.
- Ce but l'A.N.R.T.P. tente de l'atteindre de deux manières :

1°) - par ses ateliers protégés et de distribution à domicile (17, rue du Pont aux Choux).

2°) - par sa section de Formation Professionnelle située 59, boulevard de Belleville à Paris XXe

I - ATELIERS PROTEGES ET DISTRIBUTION DU TRAVAIL A DOMICILE

A) Ses ateliers protégés

- ont une capacité d'environ 130 personnes
- y sont admis hommes et femmes à partir de 16 ans, pour une durée illimitée, mais il est conseillé aux mal-voyants qui peuvent à nouveau travailler dans le circuit normal de travail d'essayer pour éviter de se complaire dans une atomosphère surprotégée dont il est, il est vrai, difficile de se défaire.
- les conditions d'admission sont :
  - de ne pouvoir travailler normalement chez un employeur pour des raisons médicales (temporairement ou définitivement)
  - le candidat doit avoir un dossier médical et psychotechnique établi par la direction du travail et de la main-d'oeuvre après être passé devant la Commission Départementale d'Orientation et avoir un accord de prise en charge de la Sécurité Sociale.
- les travaux réalisés dépendent des carnets de commandes du centre. Ce sont en général des travaux d'ouvriers spécialisés : conditionnement, montages électriques et électroniques, bobinage, câblage, travaux de soudure, radio et télévision.
- les horaires de travail sont de 40 heures par semaine réparties en 5 jours (entre 8h45 et 17h45) avec une heure d'arrêt pour le repas à la cantine.

Mais toutes les possibilités d'horaires sont envisageables selon les capacités de chacun.

- la rémunération se fait à la pièce sur un temps donné par l'usine et les employés sont considérés comme des salariés normaux, bénéficiant de l'affiliation à la Sécurité Sociale.

B) Distribution du travail à domicile

- qui peut satisfaire environ 30 personnes et est réservé exclusivement à des candidats dont le handicap ne permet pas les déplacements vers l'atelier.
- les travaux demandés sont des travaux de montage, de confection...

II - LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR AVEUGLES ET GRANDS INFIRMES

- sa capacité est de 56 diminués visuels, mais il accueille aussi sourds-muets et grands infirmes (en tout 90 places)
- il accueille garçons et filles de 18 à 40 ans (sauf cas particuliers) en demi-pension, et demande un niveau intellectuel affleurant celui du B.E.P.C.
- il exige :
  - le passage devant la Commission Départementale d'Orientation
  - le dossier établi par la direction du travail et de la main-d'oeuvre.
  - une prise en charge de la Sécurité Sociale ou de l'Aide Sociale.

Prix de journée 1967 : Sécurité Sociale : 34,60 F.
Aide Sociale : 35,30 F.

- pendant leur formation les stagiaires perçoivent des indemnités
  - s'ils sont pris en charge par l'Aide Sociale un salaire versé par le Ministère du Travail égal au S.M.I.G. (diminué du montant de la pension s'ils en perçoivent une).
  - s'ils sont pris en charge par la Sécurité Sociale, des prestations de leur caisse allant de 300 à 450 F. selon leur section et leurs frais de transports.
- les stagiaires de Province peuvent être hébergés dans les Foyers
- il existe trois sections pour les mal-voyants (moins de 4/10 de vision corrigée).

A) 3 classes de sténo-dactylographie

- offrant 36 places pour des candidats tous déficients visuels des deux sexes,
- les qualités souhaitables sont : un bon niveau de français, de la mémoire, de la vivacité d'esprit et une bonne présentation
- les contre-indications sont la surdité et les maladies nerveuses
- le stage dure 16 mois

dont les 6 premiers mois sont essentiellement employés à la culture générale et à la bonne compréhension de l'écriture Braille.

le reste du temps sont enseignées : la correspondance commerciale, la législation du travail, la sténo-Braille et la dactylographie.

B) 2 classes de Standardistes

- offrant 14 places pour hommes et femmes
- les qualités souhaitables sont : une bonne mémoire, une certaine adresse manuelle, une vivacité et facilité d'élocution, un caractère patient,
- les contre-indications sont bien sûr la surdité et la nervosité
- le stage dure 12 mois

avec, au départ des cours de formation générale et de langage Braille

C) Une classe d'O.S. Mécanique

-offrant 6 places pour hommes et femmes
- le stage dure 5 mois, mais comprend aussi une formation générale et de langage Braille.

Les trois stages délivrent à la sortie un certificat de formation professionnelle du Ministère du travail.

Les difficultés principales que rencontrent les médecins, les professeurs et l'assistante sociale de l'association sont :

- au départ la différence de niveau des différents candidats qui donne beaucoup de mal aux professeurs pour équilibrer les classes bien que nombreuses. Il ne faut ni décourager les uns, ni donner aux autres l'impression de perdre leur temps.

- les difficultés d'ordre psychologique et caractériel sont aussi presque monnaie courante ; ceux qui gardent un certain degré de vision, ou ceux qui veulent croire à tout prix qu'ils recouvreront la vue mettent beaucoup de mauvaise volonté à apprendre le Braille, qui dans leur esprit les classent dans la catégorie des "aveugles".

- les difficultés de placement à la sortie des stages sont variables. Madame Charousset (assistante sociale) chargée de ce travail (et de bien d'autres) fait un placement individuel connaissant bien chaque stagiaire, tant du point de vue facultés d'adaptation, caractère, que de ses possibilités de travail.

  - les sténo-dactylographes sont, à de rares exceptions près, tous placés ; ils ont leur matériel (machine de sténo Braille, ou magnétophone) et les employeurs en sont en général satisfaits et réemploient à l'occasion d'autres sténo-dactylos mal-voyants.

  - les standardistes sont aussi souvent placés ; leur emploi exige une adaptation du standard assez minime pour laquelle l'entreprise reçoit une subvention.

  - le placement des O.S. pose plus de problèmes, les employeurs craignent les accidents qui en fait ne sont pas plus fréquents que chez les ouvriers voyants.

Leur emploi oblige un travail de série car la plupart du temps ils ne peuvent régler les machines.

Lorsque leur emploi n'est pas possible dans l'immédiat, ils sont obligés de faire un stage en atelier protégé dont le risque pour eux est de s'y sentir trop bien et de ne pas vouloir en partir.

Il ressort de tout cela que le placement des stagiaires est un problème particulier à chaque cas si l'on veut leur donner une bonne chance de réussite ; et l'A.N.R.T.P. suit les stagiaires dans leurs débuts de vie professionnelle, un moniteur passant parfois quelques jours avec eux pour les aider à organiser leur travail moyennant quoi la plupart d'entre eux s'intègrent de façon étonnante dans un milieu de travail normal.

LE GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES

7, rue Duroc - Paris 7e

-:-:-:-:-:-:-

CENTRE D'ADAPTATION DU G.I.A.

6, avenue Daniel Lesueur

734.07.90

-:-:-:-

Le 14 mai 1949 quelques membres de l'association Valentin Haüy intellectuels et étudiants aveugles se réunissaient pour parler de l'intérêt de fonder une association spécialisée. Ils décidèrent de l'appeler Groupement des Intellectuels Aveugles, mirent sur pied des statuts et constituèrent un bureau.

Son but était double : d'une part une aide des intellectuels aveugles entre eux et d'autre part l'aide de toutes les catégories de mal-voyants par les premiers mieux armés peut-être.

Le 17 Janvier 1950, le G.I.A. était un groupement officiel et devait plus tard être reconnu d'utilité publique.

L'originalité de ce groupement tient au fait que clairvoyants et malvoyants y travaillent et s'enrichissent mutuellement.

Trois grands axes peuvent résumer son activité :

- une entr'aide . par des prêts pour l'acquisition du matériel indispensable
  . par les échanges avec les clairvoyants
- un développement culturel par les moyens tactiles et auditifs mis à leur disposition
- un élargissement des possibilités professionnelles par une meilleure information.

Une des unités très dynamiques du Groupement des Intellectuels Aveugles est sûrement le groupe des jeunes.

- Dès avant la fondation du G.I.A. en 1945, naissait le scoutisme "aveugle" associant clairvoyants et malvoyants dans les mêmes activités qui jusque-là paraissaient impensables (jeux de plein air, installations de campement, cuisine, natation, bicyclette, etc...).

- Trois ans plus tard un petit groupe se réunissait toutes les semaines où les jeunes voyants faisaient aux mal-voyants la lecture d'ouvrages et de revues importants.

- En 1950, les élèves de l'Ecole Sainte Geneviève de Versailles, commencent à s'intéresser au travail des jeunes aveugles, organisant des lectures individuelles et collectives, s'intéressant à l'oeuvre sociale du groupement des intellectuels aveugles et travaillant à l'enquête sur le travail des aveugles.

- A la même époque, le Centre Richelieu (paroisse étudiante chrétienne de la Sorbonne) crée un groupe semblable

  et en 1952, organise le premier chapitre de mal-voyants pour participer au pélerignage des étudiants à Chartres.

- De nombreux autres groupes de ce genre se créent dans les grandes écoles, facultés, cités universitaires.

Ce sont toutes ces initiatives privées qui, regroupées, ont donné naissance au groupe des jeunes du G.I.A. ; ses activités sont :

- culturelles sous forme de lectures, de constitution de groupes de travail, de visites d'expositions, de musées, de sorties au théâtre.

- participation à des mouvements, tels que le scoutisme ou participation aux manifestations religieuses estudiantines.

- sportives par la constitution de camps et notamment de camps de ski qui ont un grand succès.

- d'information auprès des autres étudiants des facultés et des grandes écoles qui seront les employeurs de demain.

LES ACTIVITES CULTURELLES DU GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES SONT :

- l'existence d'une magnétothèque importante comprenant des bandes enregistrées très diverses d'ouvrages scolaires, d'ouvrages littéraires, de revues dont l'édition hebdomadaire du journal "Le Monde", de nouveautés littéraires,
- l'existence d'une revue Braille bimestrielle "lettres d'aujourd'hui"
- l'existence de groupes culturels associant clairvoyants et malvoyants pour des activités variées (spectacles, concerts, visites..)

UNE INFORMATION EN VUE D'UN RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Un service d'orientation professionnelle et de placement s'applique à des enquêtes détaillées, maintient une documentation très à jour, a établi un "annuaire des intellectuels aveugles" permettant de trouver des exemples et des appuis.

Un comité d'orientation universitaire et professionnel assure des consultations individuelles examinant avec l'intéressé tous les problèmes qui se posent à lui et essayant avec l'aide de l'expérience des aînés de les résoudre.

UN SYSTEME DE PRETS POUR L'ACHAT DU MATERIEL INDISPENSABLE

Dans leur métier ou leurs études, les intellectuels aveugles ont généralement besoin outre de lecteurs, d'une machine à écrire ordinaire pour communiquer avec les autres par écrit, d'une machine à écrire en Braille ou d'une machine sténotypie Braille pour les notes qu'ils ont besoin de relire, d'un magnétophone pour écouter les bandes qui leur sont prêtées et de bandes magnétiques.

Tout ce matériel est très onéreux et le G.I.A. par des achats groupés leur permet d'avoir des prix intéressants et s'occupe de gérer un fonds de prêts leur permettant d'acquérir ce matériel.

LES MOYENS D'ACTION DU G.I.A. SONT

- la personnalité de ses animateurs qui sont par leur exemple un témoignage assez parlant
- la propagande par la presse, la radio, la télévision pour éveiller le public à ces problèmes
- tous les ans a lieu la journée nationale des aveugles qui a un double but de propagande et de rentrée de fonds
- en fait la propagande la plus efficace est faite par les jeunes auprès d'autres jeunes, futurs patrons de demain.

Ce qui se détache de ce groupement c'est son dynamisme, sa volonté de faire vivre voyants et mal-voyants en bonne compréhension et en échanges enrichissants pour les uns comme pour les autres. Ses témoignages de réussites extraordinaires réalisés par les aînés et qui encouragent les plus jeunes récemment touchés par la cécité ; ils peuvent trouver dans l'annuaire ou le recueil de biographies des exemples semblables au leur et des adresses où ils sont sûrs de rencontrer une compréhension et un encouragement.

COMITE NATIONAL FRANCAIS DE LIAISON POUR LA READAPTATION DES HANDICAPES

38, boulevard Raspail

548.90.13

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Il n'a évidemment pas été possible d'étudier toutes les associations ou groupements qui s'occupent avec dévouement et efficacité de la réadaptation des déficients visuels.

Il faut bien sûr citer :

- l'Ecole de Rééducation pour déficients visuels de Villeurbanne
- la croisade des aveugles à Paris
- l'association des parents d'amblyopes...

et bien d'autres sur le plan régional ou local.

Toutes ces associations, ainsi que des personnalités intéressées par ce problème ont pensé en 1961,

- qu'il serait bon d'unir toutes les forces
- pour mieux faire prendre conscience des problèmes de reclassement au Public
- pour coordonner leurs moyens d'action et leurs contacts avec les pouvoirs publics
- pour s'intéresser aux réalisations étrangères dans ce domaine.

Ils créèrent donc le C.N.F.L.R.H., régi par la loi de 1901 auquel pouvaient adhérer :

- des associations et groupements
- des personnes physiques pouvant apporter une contribution valable à la cause des handicapés.

Son siège est 38, boulevard Raspail à Paris et on peut y trouver

- un secrétariat
- un service de documentation
- un service d'équipement technique avec une exposition permanente
- des commissions d'architecture, de travail, médicales.

Pour permettre une coordination sur le plan international, le Comité s'est afficlié à la "Société Internationale pour la réadaptation des handicapés" (I.S.R.D.H.) dont le siège est à New York et qui organise des échanges internationaux.

Nous n'avons pas la prétention d'évoquer touts les organismes Français qui s'intéressent au sort des aveugles. Nous avons dû limiter notre travail à l'étude des établissements de la Région Parisienne.

Il ne faudrait tout de même pas passer sous silence entre autres les réalisations

- de la Région Lyonnaise
- de la Région du Haut-Rhin
- de la Région Toulousaine
- de la Région du Nord.

LEGISLATION POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPES

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Il est à noter que jusqu'en 1905 aucune mesure n'avait été prise pour les travailleurs handicapés.

Loi du 14 Juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards
aux infirmes
et aux incurables

Les lois du 31 mars 1919 et 26 avril 1924 s'intéressent particulièrement aux droits des victimes et mutilés de guerre pour leurs pensions, leur rééducation, leur réemploi obligatoire et l'aide d'une tierce personne (loi Lambert).

La loi du 4 mai 1930 étendant les dispositions précédentes aux accidents du travail.

Décret du 3 Juillet 1945 appliquant aux aveugles les dispositions précédentes.

Quelques textes dans les années suivantes :

Circulaire interministérielle du 30 avril 1953 sur le Reclassement des diminués physiques

Circulaire du 12 octobre 1953 : sur les contrats de rééducation chez l'employeur

Circulaire du 20 Juillet 1954 : sur le placement des diminués physiques chez les artisans.

Circulaire interministérielle du 15 novembre 1955 reprenant celle du 30 avril 1953.

Décret du 24 Janvier 1956 : Le Code de la famille et de l'Aide Sociale sur le bénéfice de la Carte d'invalidité "cécité"

- d'une allocation mensuelle
- d'une allocation pour aide constante d'une tierce personne
- d'une allocation de compensation pour les travailleurs
- d'une allocation aux parents des infirmes de moins de 15 ans
- d'une prise en charge de la rééducation professionnelle.

Circulaire du 12 Juin 1957 : met au point un dossier type d'admission dans un centre de rééducation

Enfin la très importante loi

du 23 novembre 1957 donnant le statut du reclassement professionnel du travailleur handicapé

- qui intéresse
  - . les infirmes de naissance
  - . les infirmes par maladie ou accident
- qui crée un "Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés"
- qui réserve une priorité d'emploi pour les handicapés dans les entreprises d'une certaine importance avec uné égalité de salaire
- qui crée des ateliers protégés avec labels de fabrication
- qui donne l'obligation aux entreprises employant plus de 5000 personnes de rééduquer ses propres blessés et malades.

En fait, il faut attendre les décrets d'application :

Décret du 20 Juillet 1959 sur l'accès au professorat de l'enseignement public des aveugles et grands infirmes

Décret du 3 Août 1959 contrôlant l'obligation d'emploi des handicapés

Loi du 27 Décembre 1960 sur le salaire des travailleurs handicapés et les "réserve d'emploi".

Les arrêtés des 20 septembre 1963 et 14 novembre 1967

- sur les 3 % (pour l'ensemble du territoire) de priorité d'emplois réservés aux travailleurs handicapés.
- à ces 3 % s'ajoutent les mutilés de guerre (loi de 1924) le total ne pouvant excéder 10 %.

Le 12 Novembre 1965 créant des centres d'aides par le travail et des ateliers protégés.

Le 16 Décembre 1965 sur l'accession aux emplois publics par concours des handicapés.

Il est à remarquer aussi que des avantages fiscaux sont accordés aux employeurs de travailleurs handicapés (décret du 7 juillet 1952 du Ministère des Finances) : par exemple un artisan peut employer un travailleur handicapé en surnombre tout en gardant le même régime fiscal favorable, à condition de faire une lettre à la Commission d'Orientation des Infirmes.

SCHEMA TYPE DE RECLASSEMENT D'UN HANDICAPE
PROCEDURES ET ALLOCATIONS PERCUES

-:-:-:-:-:-:-:-

I - SCHEMA

HANDICAPE s'adresse

soit aux Caisses d'Assurance-Maladie et d'Aide Sociale

soit au secrétariat de la Commission Départementale d'Orientation des infirmes qui lui fait subir

- un examen médical
- un examen psychotechnique

et qui fait une enquête sociale

Le C.D.O.I. donne alors un avis (loi du 23 novembre 1957)

soit inaptitudes et besoin de soins

soit reconnaissance comme travailleur handicapé

- soit par placement direct par les bureaux de main-d'oeuvre
- soit par formation professionnelle et rééducation
- soit par travail en ateliers protégés
- soit emplois réservés (secteur public).

II - STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Les structures administratives pour le reclassement des travailleurs handicapés se situent à 3 niveaux :

SUR LE PLAN NATIONAL

C'est le conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés assisté d'une section permanente dont le rôle est de promouvoir toutes les initiatives publiques et privées en matière de reclassement des travailleurs handicapés et d'en faciliter la coordination et le contrôle.

SUR LE PLAN REGIONAL

C'est la Commission consultative d'Emploi et de reclassement des travailleurs handicapés fonctionnant comme groupe de travail de la Commission Régionale Consultative de Main-d'Oeuvre qui est chargée de donner son avis.

- sur les mesures destinées à assurer une meilleure coordination des initiatives publiques et privées en matière de reclassement au sein de la circonscription ;
- sur les mesures propres à faciliter la détection des postes pouvant convenir aux handicapés ;
- sur les pourcentages d'emplois réservés qu'il convient d'appliquer dans les diverses branches professionnelles de la région.

SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL

1°) - Commission Départementale d'Orientation des Infirmes

- donne son avis sur l'aptitude au travail et la possibilité de rééducation
- attribue la carte de "travailleur handicapé"

2°) Section spécialisée au sein des services de Main-d'Oeuvre

pour assurer le placement des travailleurs handicapés.

3°) - Une commission du contentieux

chargée de trancher les constestations concernant le pourcentage d'emploi des travailleurs handicapés, les décisions des Inspecteurs du Travail en cas de refus d'emploi des travailleurs handicapés.

III - ALLOCATIONS

A cause des structures administratives complexes et du nombre important de textes législatifs, il est difficile d'avoir une idée précise sur les aides offertes par l'Etat à un handicapé.

Voici d'abord quelques chiffres résumant le montant des allocations diverses que peut espérer percevoir un mal-voyant (chiffres valables au 1er octobre 1970).

1°) - Allocation pour un non travailleur

normale : 1 750,00 (ces chiffres sont annuels)

supplémentaire : 1 250,00

Majoration spéciale pour certains grands infirmes et déficients visuels ayant besoin de l'aide d'une tierce personne :

minimum : 3 742,84

maximum : 7 485,68

. (ce chiffre maximum est celui accordé aux aveugles ayant un besoin constant de l'aide d'une tierce personne)

. les allocations précédemment citées sont cumulables.

2°) - Allocations accordées aux Aveugles Travailleurs ayant besoin de l'aide d'une tierce personne.

normale : 1 750,00

supplémentaire : 1 250,00

compensation : 8 421,39

avec un plafond annuel de 12 921.39.

Le montant annuel des ressources personnelles cumulables avec la perception des allocations ci-dessus est de : 1 500,00.

- déficients visuels travailleurs sans besoin d'une tierce personne

normal : 1 750,00

supplémentaire : 1 250,00

compensation : 3 742,84 à 5 614,26

avec un plafond annuel de 4 500,00

3°) Pour ceux ne bénéficiant pas de l'Aide Sociale mais de la Sécurité Sociale

Le montant annuel de la majoration pour l'aide d'une tierce personne est de 9 357,10.

Ci-joint une copie du certificat (imprimé délivré dans les mairies) que les ophtalmologistes sont amenés à remplir pour l'obtention par leur malade de l'aide sociale aux infirmes et grands infirmes âgés de plus de 15 ans.

DEPARTEMENT
DES YVELINES
-:-:-:-
DIRECTION DE
L'ACTION SA-
NITAIRE ET
SOCIALE
-:-:-
1er bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

AIDE SOCIALE AUX INFIRMES ET GRANDS INFIRMES
âgés de plus de 15 ans
(Code de l'Aide Sociale)

CERTIFICAT MEDICAL (à produire à l'appui d'une demande)

a) Nom, prénoms, et adresse
du médecin consulté

b) Nom, prénoms et adresse
du postulant

c) Date de naissance du
postulant

d) Nature de la maladie ou
de l'infirmité - diagnos-
tic circonstancié et très
détaillé

Pourcentage d'invalidité

e) L'état de santé du postu-
lant le rend-il inapte à
un travail normal ?

- à toute activité physique
ou intellectuelle ?

Indiquer si l'inaptitude est :

- totale
- partielle

1) Point de départ de la maladie ou de l'infirmité

g) La maladie ou l'infirmité est-elle congénitale ou acquise ? curable ou incurable ? Est-elle susceptible d'une amélioration à la suite d'un traitement approprié ?

h) L'infirmité résulte-t-elle d'une maladie, d'un accident ou d'une usure des organes ? Est-elle momentanée ou définitive ?

i) L'état de santé de l'intéressé nécessite-t-il l'aide constante d'une tierce personne ?

j) Possibilité d'une rééducation fonctionnelle et d'une réadaptation professionnelle?

A....., le 19

Signature du Médecin :

CONCLUSIONS

-:-:-:-:-:-

Au bout de ces quelques recherches sur les possibilités offertes à nos mal-voyants, nous prenons conscience de la lourde responsabilité qui pèse sur nous.

Lorsque nos soins ont été impuissants pour conserver la vue de nos malades, ils ont encore plus besoin de nous que durant leur maladie.

Il ne servirait à rien d'être culpabilisés par nos limites ou de pleurer sur la détresse de nos malades ; il faut avant tout être honnête, leur avouer ce qui les attend en temps voulu, et cette première prise de conscience de leur handicap est très importante pour la manière dont ils accepteront une rééducation :

En effet, si on les désespère brutalement ils vont perdre confiance en nous (ce qui n'est pas le plus grave) mais surtout en eux et se replier sur eux-mêmes. Si au contraire, on les entretient indéfiniment dans un faux espoir de récupération visuelle, ils refuseront toute rééducation, se raccrochant à toutes ombres d'espoir.

D'autre part, étant nous-mêmes en général assez mal informés de toutes les possibilités de rééducation qui leur sont offertes, nous ne pouvons pas toujours les orienter vers les organismes ou les personnes les plus compétentes dans leur cas particulier.

Le public est lui aussi insuffisamment informé de ces problèmes et nous croyons qu'il faudrait en premier lieu chasser "l'ombre de l'aveugle mendiant toujours présente dans l'esprit, profilée sur l'écran de la mémoire" (Pierre Henri).

C'est pour cela qu'une faible proportion d'aveugles récents adultes acceptent une rééducation. Les autres... on ne les connaît pas ! Certaines familles encore de nos jours préfèrent éviter la commission départementale d'orientation par honte ou par ignorance bien que la perspective d'allocations en fasse déclarer une plus grande proportion.

Entre 1966 et 1970 seulement deux mille cent quatre vingt cinq emplois réservés ont été offerts dans la fonction publique à des handicapés soit à peu près 1 % du total des postes créés.

Il est fort probable que sur un total d'un million cinq cent mille salariés de la fonction publique, le taux des postes réservés aux handicapés est sensiblement inférieur à ce chiffre, donc très loin des 3 % prévus par la loi de 1957.

C'est pour cette raison que Monsieur Philippe MALAUD, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique déclarait le 24 Novembre 1970 qu'il allait s'attacher à faire respecter par les administrations le règlement qui prévoit l'emploi d'un contingent de 3 % d'handicapés physiques.

On peut considérer comme significative de cette volonté, la nomination d'un nouveau conseiller technique à cet effet : Monsieur PONCIN, Professeur de Lettres et Vice-Président du Groupement des Intellectuels Handicapés, qui est lui-même aveugle.

Notre rôle à nous, Ophtalmologistes, c'est de leur donner foi en leurs possibilités et en leur avenir ; c'est dans la mesure où nous serons vraiment persuadés qu'ils peuvent vivre comme les autres, travailler aussi bien, subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille que nous leur communiquerons cette Foi et qu'ils ressentiront le besoin d'une rééducation.

Il est remarquable de constater que tous ceux qui ont eu au départ cette volonté de vivre y sont parvenus parfois au-delà de leurs espérances.

Vu le Président de Thèse,

M. le Professeur OFFRET

Vu, le Doyen,

M. le Professeur MILLIEZ

Vu, le Recteur,

M. le Professeur MALLET

BIBLIOGRAPHIE

-:-:-:-:-:-:-:-

- "BLINDESS" (Pere Carol)
- "La vie des Aveugles" -(Pierre Henri) - collection Que Sais-Je ?
- Thèse sur la vie des Aveugles (Pierre Henri) - Institut des Jeunes Aveugles
- "Les Aveugles Utiles" (Maurice de la Sizeranne)
- "Les Monophtalmes (Bize)
- "L'enfant Aveugle" (Baillart)
- La vie de Maurice de la Sizeranne
- La vie de Valentin Haüy
- "Le Monde des Aveugles" (Pierre Villey)
- Revue "Réadaptation" (plusieurs numéros, notamment n° 148).
-"L'Orientation Professionnelle des mal-voyants"
  art. de Mme S.DELTHIL - Revue de Neuropsychiatrie infantile 1963, 11, n°3-4
- 'Annuaire international des Intellectuels Aveugles (G.I.A.).